



Courrier à M LAMBERTIN Christian
Président de la commission d'enquête
Place de la mairie
BP 2001
79210 MAUZE SUR LE MIGNON

Niort, le 27 mars 2017

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de création de 19 retenues de substitution sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin, nous souhaitons apporter nos remarques et questions sur cette enquête.

Mais en préambule, nous voudrions rappeler « que le code de l'environnement prévoit que, pour gérer la ressource en eau, la priorité doit être donnée à la satisfaction des exigences de la santé, de la salubrité publique et de l'alimentation en eau potable, puis à la préservation de la vie aquatique et du libre écoulement des eaux. La satisfaction des usages économiques et de loisirs venant après dans la hiérarchie des usages visés par la gestion équilibrée. »

Nous avons étudié les documents de cette enquête et notre attention a été portée sur les différents points qui sont présents dans l'enquête à savoir :

Les prélèvements :

- Nous sommes inquiets des prélèvements qui continueront dans le Pamproux et la Guirande, ces deux rivières n'ont pas la continuité et la quantité d'eau nécessaire à la biodiversité et à la qualité. De plus ces prélèvements vont agir directement sur la quantité d'eau disponible pour les rivières. Comme le montrent les études, « **les régimes d'écoulement des cours d'eau sont en lien étroit avec les niveaux piézométriques des nappes superficielles** ». Les abaissements de nappe induisent des assecs sur les cours d'eau. Comment alors continuer de prélever sans agir sur les niveaux des rivières ? Pouvons-nous nous permettre de laisser des rivières sans eau ?

En périodes hivernales, le remplissage des retenues entraîne logiquement des incidences négatives sur le niveau des nappes et le débit des sources. Ce qui amènera à court terme la disparition de certaines sources dans les villages, chez les habitants ou en pleine nature.

D'une manière générale, les abaissements de nappe induisent des assecs sur les cours d'eau, notamment en tête de bassin versant. Les prélèvements estivaux (irrigation) accentuent les étiages piézométriques et par conséquent les assecs, en

durée et en linéaire de cours d'eau. Ainsi, les enjeux piscicoles sont impossibles à tenir avec les enjeux agricoles.

Nous constatons aussi que les états qualitatifs des principales masses d'eau (FRGG062, FRGG063 et FRGG106) sont de qualité médiocre en raison de leur contamination par des nitrates et qu'il va falloir attendre plusieurs années avant de voir un retour à la normale. Nous ne croyons pas que ces réserves vont améliorer la qualité de l'eau bien au contraire car cette eau disponible va permettre d'irriguer des cultures qui ne le sont pas aujourd'hui et donc de voir des produits chimiques en quantité descendre dans les nappes existantes. Pour certains cours d'eau comme le Lambon, d'un état actuel moyen, son bon état est repoussé en 2021 voir 2027 !!!

Concernant la zone de la Boutonne, les prélèvements sont souvent dépassés, il faut une remise à plat des secteurs de la Boutonne, cette zone n'est pas gérée par L'EPMP mais par un autre organisme en Charentes Maritime, l'OUGC, dépendant de la chambre d'agriculture du département 17, qui ne se soucie guère des impacts des prélèvements dans le département 79.

Les pompages seront étalés de novembre à mars, or pour 2017, il est impossible de remplir ces réserves sans mettre en danger la quantité d'eau disponible pour la consommation humaine des mois à venir. Par ailleurs, les syndicats d'eau potable sont assez préoccupés de voir des niveaux piézométriques bas, au risque d'observer des modifications d'écoulement engendrant peut-être des modifications de la qualité de la ressource. Ne prenons pas le risque de devoir distribuer de l'eau en bouteille à la population car les sources seraient affaiblies au profit d'une agriculture gourmande en eau.

D'autre part, les derniers rapports de Météo France de mars 2017, sur la situation hydrologique, nous montrent que le déficit des précipitations fin 2016 et début 2017, est encore de moins 50%. Ce qui interroge sur la future capacité à remplir ces réserves pour les années à venir.

Nous trouvons aussi que les études sur la pluviométrie s'arrêtent en 2011 et ne se projettent pas dans le futur en tenant compte des études de Météo France. Ni ne tiennent compte des études sur les changements climatiques, qui exposent les problématiques sur la quantité d'eau disponible pour l'avenir. Il est décrit aujourd'hui une hausse des températures, une augmentation de l'évaporation et une modification du régime des précipitations. Ces risques apporteront une réduction des débits en eau dans les rivières, une mauvaise qualité de l'eau disponible et une diminution des débits hydrologiques.

Ces dix dernières années, nous avons connu des déficits des précipitations (2006/2009/2010/2011/2016). En octobre 2016, sur 3316 km de cours d'eau, 1089 km étaient en assec ou en rupture d'écoulement.

Ces différents points montrent que la quantité d'eau va diminuer et que cette quantité devra plutôt être réservée à la consommation humaine, pour la production d'eau potable. (Vous trouverez en annexe une copie de quelques pages provenant du site l'Eau en Poitou-Charentes).

Le niveau moyen des nappes souterraines va être lui aussi fortement impacté par la baisse des précipitations et l'augmentation de l'évaporation. Ce qui générera des conflits sur les différents usages de cette ressource. L'adaptation aux changements climatiques passe aussi par un changement des pratiques agricoles, changement des cultures implantées, une agriculture moins consommatrice d'eau et de pesticides, mise en œuvre de l'agroforesterie, rénovation des réseaux de haies et vers la défense des prairies pour les élevages.

Cette enquête ne tient pas compte des études du projet EXPLORE 2070, qui étudient les nappes souterraines en Poitou-Charentes.

Nous craignons que les prélèvements pour alimenter les réserves SEV 13 et SEV 16, plus les prélèvements des bassines existantes viennent prélever de manière très importantes des débits dans les nappes et ainsi mettre en péril le débit et donc la qualité des cours d'eau. On peut s'inquiéter que ces prélèvements pour ces deux bassines qui viennent prendre des ressources pour l'alimentation des eaux qui irriguent la source du Vivier pour les consommateurs du Niortais.

Nous n'avons pas vu dans le dossier les études qui montrent les effets cumulés des prélèvements des nouvelles bassines avec celles déjà existantes. Sans ces études, difficile de voir correctement les impacts sur la quantité d'eau dans les sols et donc sur les nappes.

Certains secteurs présentent déjà une densité importante d'ouvrages de ce type, comme autour de la Laigne et au nord-ouest de Mauzé-sur-le-Mignon où l'on compte déjà 7 retenues espacées d'environ 1,5 à 2,5 km les unes des autres. Plus 3 à venir.

Dans le document de l'enquête « étude d'impact » chap II, page 44, point 4.1.5 les emprises foncières, il est noté « Dans le cadre de la réalisation des 18 réserves du projet, la coopérative se portera acquéreur d'une superficie totale d'environ 192 hectares » or le projet porte sur 19 réserves et plus de 202 hectares, comment expliquer ces différences et à qui appartiendra la 19e réserve ?

Nous n'avons pas vu l'étude économique sur la baisse du niveau de l'eau disponible en hiver dans les rivières et ces différents impacts sur la qualité de l'eau disponible dans la baie de l'Aiguillon et sur l'économie dans les métiers (ostréiculture, mytiliculture).

Concernant le coût de ce projet, il est très important et supporté par le financement public. Comment ces financements publics issus des prélèvements sur les factures de l'ensemble des usagers de ce département peuvent bénéficier à une poignée d'agriculteurs qui pratiquent une agriculture non respectueuse de l'environnement ?

Impacts non désirés :

Dans le département des Deux-Sèvres, 48% du territoire est exposé au risque du retrait-gonflement des argiles. Ce phénomène constitue la première cause d'indemnisation au titre des catastrophes naturelles. Le retrait-gonflement des argiles est important dans l'ensemble de la zone d'étude avec des zones où le risque est fort, en particulier dans les vallées des cours d'eau. Nous pensons que les

prélèvements conjugués aux changements climatiques vont accentuer ces effets et donc les dégâts sur les habitations vont augmenter.

Les impacts sur les milieux aquatiques :

Nous sommes aussi surpris que cette enquête traite de manière superficielle, la question des impacts sur les milieux aquatiques. Des études présentent les impacts de la construction des réserves sur la biodiversité mais pas sur le milieu aquatique. Comment peut-on continuer à prélever dans des cours d'eau et nappes souterraines sans se soucier des impacts sur les milieux aquatiques ? Alors que les rivières bien alimentées préservent des zones humides et favorisent la biodiversité.

Prenons l'exemple de la population d'anguilles, si des prélèvements baissaient de manière très significative le niveau des rivières nous assisterions à la disparition de l'anguille dans le bassin de la Sèvre Niortaise. A la disparition de l'anguille, nous pouvons ajouter celle de la truite. Depuis plusieurs années maintenant, nos collectivités aménagent, à grand frais, leurs ouvrages en rivière en y construisant des passes à poissons. Quelle utilité si nos poissons meurent faute d'eau ?

Prendre de l'eau l'hiver peut-il avoir une influence sur la migration hivernale des poissons ?

Quels impacts sur les frayères durant l'hiver ? Nous ne voyons pas de réponse sur ce sujet.

La survie des espèces dépendantes des milieux aquatiques a été régulièrement mise en péril par la survenue d'assecs sur les cours d'eau de ce bassin depuis le développement de l'irrigation à grande échelle. Ces impacts durent depuis plusieurs années.

Les cultures irriguées :

L'enquête nous donne, en détail les cultures irriguées, 81 % pour le maïs, 6% pour la céréale paille, 1% pour les légumes de champs et le tabac et 3 % pour le sorgho. Sachant que 20 % de l'eau est pour la graine et le plan de maïs et 80% pour l'humidité ambiante, la quantité d'eau qui part en évaporation pour créer un climat local « tropical » et mettre en place des conditions normales pour cette plante est énorme. Doit-on sacrifier autant d'eau potable pour la culture du maïs, plante non adaptée à nos régions ? Doit-on, comme on l'a entendu dans les réunions publiques, accepter la culture du soja encore plus gourmande en eau ?

Pourquoi des pistes pour une nouvelle politique agricole ne sont-elles pas proposées afin de protéger notre environnement et la qualité de l'eau pour les années à venir ? L'association SOLAGRO créée en 1981 a pour mission de favoriser "l'émergence de pratiques et procédés participant à une gestion économe, solidaire et à long terme des ressources naturelles".

Indépendante, elle travaille dans un cadre contractuel avec des partenaires divers : collectivités, administrations nationales, agences locales et européennes, entreprises, agriculteurs, associations.

Dans « AFTERRE2050 » elle vient d'élaborer un **scénario soutenable pour l'agriculture et l'utilisation des terres en France à l'horizon 2050**. Ce scénario prévoit des modifications importantes, tant sur les surfaces cultivées que sur les cultures. Pour le maïs par exemple que ce soit pour le maïs fourrage ou grain les évolutions prévues sont les suivantes : Production de Maïs fourrage en millions/tonnes, 2010 16700 Mt/ 2050 1800 Mt ! Maïs grain 2010 15300 Mt/2050 8200 Mt et pour les surfaces, en Millions d'hectares, 2010 maïs fourrage, 1700 Mh/2050 1000 Mh, maïs grain 1400 Mh/2050 200 Mh.

C'est donc une division par 3 qui est envisagée sur la culture du maïs au niveau national dans ce scénario. Il n'est pas du tout évoqué et régionalisé. Cependant, il y a tout lieu de penser que cette réduction serait encore plus importante dans notre région dans la mesure où cette culture s'est essentiellement développée avec l'agriculture industrielle et chimique que nous connaissons actuellement.

Or dans le dossier soumis à enquête publique que constatons-nous ? Les surfaces irriguées consacrées à la culture du maïs (grain et fourrage) sont de 7421 ha sur les 9146 ha au total. 81% des surfaces qui justifient la création de ces 19 bassines sont donc utilisées pour cultiver le maïs.

On voit bien ainsi que cette création est basée sur des constats dépassés et sans perspective d'avenir.

Les financements :

Par ailleurs, nous sommes surpris que dans les différentes présentations publiques, il a été annoncé 52 millions d'euros, puis 59 millions d'euros à Aiffres alors que le montant total dans l'enquête est de 64,5 millions d'euros !

Puis, il est une question sur le montant des subventions. Il est annoncé 70% d'aides publiques !

Mais dans l'enquête à la page 18, de la demande d'autorisation loi sur l'eau, on découvre le tableau des financements. Le montant des dépenses est évalué à 64,5 millions d'euros, avec une aide prévisionnelle de 29,2 millions d'euros de la part de l'agence de l'eau, puis des aides complémentaires. Comment la coopérative va-t-elle financer ces 22,5 millions d'euros ?

Concernant le financement de l'Établissement Public du Marais Poitevin, il est indiqué dans le dossier que « en tant que financeur, à attribuer ... des aides votées lors du Conseil d'administration du 19 juin 2012 » or à la lecture du compte rendu de conseil d'administration validé le 23 octobre 2012, il n'y a aucune précision sur les modalités de financements ni les sommes allouées !

La question est importante, l'EPMP a-t-il aujourd'hui les moyens pour financer les 3.9 millions d'euros pour ce projet ? Rien ne l'indique.

Aucun document ne vient valider ces aides. Prenons l'agence de l'eau Loire Bretagne, sur leur site on peut lire, que ce taux d'aide est de 50 ou 70% et leur attribution est fonction des disponibilités de l'agence de l'eau et de l'efficacité attendue des projets vis-à-vis de l'état des eaux et des milieux aquatiques. Nous sommes ici que dans des aides prévisionnelles sans aucune garantie.

Nous le savons déjà, sans subventions publiques à la hauteur de 60/70 % ce type d'investissement n'est pas rentable. Dans ce modèle économique défavorable, est-ce que l'argent public doit servir à quelques exploitants sur les cultures non adaptées au territoire ni aux changements climatiques à venir ?

Ne donnons pas avec ce projet, une réponse aux grands semenciers, qui veulent l'assurance pour les années à venir, de produire des cultures céréalières consommatrices d'eau. Ce n'est pas aux semenciers de définir la politique agricole dans les aires d'alimentation des captages et ses conséquences. Les citoyens sont pris en otages par des céréaliers qui veulent contractualiser l'eau jusqu'au bout.

Nous voudrions aussi revenir sur le contrat territorial de gestion quantitative de l'eau (2012-2017). Ce contrat indique page 5, « de l'arrêt de l'irrigation sur grandes cultures » or dans tout ce qu'on lit dans les différents rapports, il n'est pas question de changer de cultures, de mettre moins d'intrants, de cultiver sans pesticides. Nous apportons dans ce débat la copie de l'article du Monde du 27/02/2017 qui indique : « agriculture : pourquoi la réduction des pesticides est possible » qui indique que plus des trois quarts des exploitations pourraient ainsi diminuer leurs recours à ces produits. Or dans cette enquête, on parle d'eau jamais de reconversion des cultures, d'accompagnement des agriculteurs à d'autres modes de production, de cultures raisonnées et même bio. Alors que l'on retrouve ces produits dangereux dans l'eau potable qui doit par conséquent être traitée d'où des coûts supplémentaires payés par les citoyens.

Nous posons aussi la question de la suite à ce programme qui est valable jusqu'en 2017. Or le projet de réserves commence en 2017 pour une réalisation sur les années à venir. Comment un futur contrat n'est pas dans cette enquête publique ?

Nous relevons depuis des années les difficultés du contrôle de l'état sur les activités agricoles par rapport aux dispositifs réglementaires sur les nitrates et les pesticides, ce qui impacte la qualité des ressources en dégradation constantes depuis la mise en place d'une agriculture intensive.

On constate que l'évolution des pratiques agricoles sur les différents bassins, n'est pas à la hauteur des objectifs sur la qualité de l'eau et nous pensons que construire des réserves sans modifier ces pratiques agricoles ne convient en rien aux objectifs attendus.

En intégrant les changements climatiques dans le projet, en ajoutant les changements de pratiques, nous pouvons mieux espérer avoir une quantité d'eau suffisante et une meilleure qualité de cette future eau disponible. Ce qui n'est pas démontré dans l'enquête.

Dans cette enquête, nous aurions souhaité avoir une prospective sur les plantations actuelles et celles qui pourraient les remplacer. Nous aurions pu avoir un plan de rotation des cultures, celles qui seront irriguées et celles qui ne le seront pas. Nous aurions pu avoir, une étude d'impact sur les changements de pratiques et de cultures sur ces territoires afin de voir l'évolution des besoins en eau et des impacts des intrants sur les sols et les eaux souterraines.

En plus d'une prospective qualitative et quantitative, de la ressource en eau qui rappelle le bien public, nous aurions pu avoir une étude économique sur ces changements de pratiques, qui comme le montrent certaines études, permet aux agriculteurs de mieux vivre.

Nous nous posons aussi la question, sur la gestion de ces financements publics !

Si ces réserves devaient être financées, comment leurs exploitations et leurs gestions resteraient-elles aux mains de ces exploitants privés ? Pourquoi ces investissements publics ne seraient-ils pas gérés par une structure publique ou ces exploitants auraient-ils des sièges, comme les élus, les citoyens et les différents acteurs de ce territoire concerné par l'utilisation et la gestion de l'eau.

Nous serions aussi intéressés pour que les quantités d'eau disponibles dans les réserves le soient pour l'ensemble des agriculteurs des différents bassins et non pas que pour certains irrigants. Comment allons-nous gérer les pertes des prélèvements en eau pour les exploitations qui garderaient leurs lieux de prélèvements existants et qui seraient appelés à les fermer ?

Comme il est rappelé souvent, l'eau est un bien commun et donc doit être gérée par un collectif et non pas par une coopérative à but lucratif. Coopérative qui malgré l'appellation « coop de l'eau » est le rassemblement de membres d'une partie des irrigants ayant accès à l'eau donc à l'exclusion des autres agriculteurs non irrigants. Ce qui pose la question pour l'avenir de la gouvernance de gestion de la disponibilité en eau de ce territoire. Il ne serait pas acceptable qu'une poignée d'irrigants concentre des quantités d'eau pour leurs propres besoins et qui ne seraient pas réparties de manière équitable pour l'ensemble des agriculteurs qui en auraient besoin.

Si cela devenait réalité, on pourrait supposer alors que les terres irriguées par ce projet, prendraient alors une valeur financière importante au détriment des autres et qui garantirait une plus-value irraisonnable aux irrigants dans ce projet. Quelles sont les mesures prises par les porteurs de projet et les services de l'état pour garantir aux jeunes agriculteurs et autres un accès à la terre sans surcote de ces terrains ?

Dans ces documents de l'enquête, il aurait été souhaitable de présenter une étude économique comparative pour voir comment le financement de ces travaux sans les aides publiques est possible voire rentable. Avec quels volumes d'eau, quelles surfaces irriguées, quelles productions ?

Nous rappelons que la construction de réserves de substitution ne peut intervenir qu'après la recherche de pratiques agricoles permettant de faire face aux

changements climatiques or là rien ne nous permet de résoudre les problèmes à venir.

Nous craignons globalement un maintien très exagéré par rapport au potentiel naturel des cultures irriguées voire une course en avant des cultures irriguées, avec des effets négatifs sur la quantité d'eau disponible et sur sa qualité.

La multiplication de réserves de substitutions à vocation d'irrigation agricole amplifie l'impact dans le paysage d'un système agricole productiviste et consommateur d'eau.

Projet de territoire :

Actuellement, les collectivités ne disposent pas de financements importants pour investir dans les mesures de protection de la ressources en eau, stations d'épuration et autres, ni de financements pour entretenir leurs patrimoines ou les routes. Là, pour des projets privés, il n'est pas acceptable que ceux-ci soient pris en charge par le financement publique.

Pour Europe Écologie Les Verts, il est très important que ce projet s'inscrive dans une démarche de projet de territoire avec les différents acteurs du territoire et non pas que le seul monde agricole. Ce projet co-construit avec les acteurs du territoire, serait alors partagé, et permettrait de concilier les besoins de chacun mais pas au détriment des autres.

Conclusions :

Notre territoire, doit prendre toutes les mesures pour protéger son avenir et l'avenir des générations futures. Nous allons être confrontés à des changements climatiques qui vont engendrer des pénuries d'eau. Nous devons tous ensemble anticiper ces modifications. Mais quand nous disons tous, c'est aussi avec une plus grande concertation des citoyens or dans ce projet-là on peut déplorer un manque d'informations envers les habitants du périmètre d'enquête alors qu'ils participent par le paiement de leurs factures d'eau au financement de ces réserves. Comme le propose le nouvel article L12-15-1 du code l'environnement.

Nous regrettons aussi que notre demande de prolongation de l'enquête publique de 15 jours n'ait pas été acceptée alors que les citoyens commencent à s'emparer du sujet.

Nous ne pouvons pas valider les calculs sur les volumes prélevés qui dépassent ceux existants et donc double la capacité d'irrigation ce qui est contraire à toutes les volontés de préserver la ressource. On peut regretter les chiffres obsolètes et le manque de prise en compte des différentes études qui ont été oubliées.

Nous ne pouvons accepter la gouvernance proposée qui ne correspond pas à une gestion publique et partagée entre tous les acteurs du territoire. On va plutôt vers une privatisation de l'eau au profit de quelques-uns avec les financements publics. Et rien ne garantit l'accès à l'eau à de futurs agriculteurs.

Nous ne pouvons pas accepter aussi que l'avis défavorable de l'Agence Régionale de Santé ne soit pas joint au dossier et porté à la connaissance de tous.

Nous ne pouvons pas accepter que ce projet concerne seulement quelques agriculteurs irrigants, et ne soit pas intégré à un véritable projet de territoire concernant l'ensemble des agriculteurs.

Pour toutes nos remarques et nos conclusions, Europe Écologie Les Verts, demande que l'ensemble de ces projets ne soit pas réalisé dans les conditions actuelles et s'oppose à la poursuite et la réalisation de ces réserves de substitution.

Veillez recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos salutations les meilleures.

Bernard JOURDAIN

Secrétaire du groupe local EELV79

Documents complémentaires :

Bilan final de l'étiage 2016 en Poitou-Charentes. Situation de la ressource en eau et mesures de gestion mises en œuvre d'avril à octobre 2016.

Prospective et enjeux locaux du changement climatique : définir et construire des politiques publiques à l'échelle des territoires. Comment la région Nouvelle Aquitaine anticipe le changement climatique.

Explore 2070 : relever le défi du changement climatique BRGM

L'exercice AQUA 2030, étude nationale sur l'eau, qui conseille, rationaliser les usages de l'eau, réduire l'usage des polluants, développer et favoriser des activités et produits de consommation à faible empreinte eau et à faible impact sur les milieux aquatiques.